

## **LE MARCHE ALGERIEN DU BLE**

L'Algérie occupe une place importante sur l'échiquier mondial, tant en ce qui concerne la consommation que les importations du blé. Ces dernières sont, selon l'avis des spécialistes des marchés du blé, le résultat de la politique agricole mise en place depuis l'indépendance.

En effet au fil des 3 dernières décennies, un champ d'expérimentation de formules de développement plus ou moins magiques importées toutes, qui de Yougoslavie (Autogestion) qui de Cuba (La révolution Agraire) qui de France ou de l'Espagne (pour l'élevage avicole) et bien d'autres exemples se sont avérés inadaptée à un environnement algérien. Et à chaque fois la réalité nous ramenait à un constat d'échec qui est devenu latent et s'est collé à la réalité algérienne. Cependant il s'avère nécessaire d'étudier l'évolution de cette politique poursuivie par l'Algérie depuis l'indépendance.

### **5.1/ Le blé et la politique agro alimentaire algérienne :**

Le système de gestion du secteur agricole a été depuis les années 60 à 80 une gestion socialiste, basée sur des fermes et des coopératives publiques et une forte implication de l'État en matière de soutien des prix à la consommation et des subventions aux intrants agricoles. Il a existé certes un secteur privé agricole, mais celui-ci n'a pas été favorisé et n'a pas eu une utilisation correcte des intrants agricoles. Depuis 1987, la situation a beaucoup changé et il y a eu une profonde restructuration du secteur agricole qui a touché les systèmes de production et le mode de gestion des exploitations agricoles publiques.

Cependant l'Etat algérien n'a cessé depuis l'indépendance de considérer l'alimentation de base de la population comme étant un facteur essentiel de sa politique sociale et économique. Ainsi le rôle nourricier de l'Etat a suscité une politique céréalière qui est restée constante dans les objectifs, quels que soient les changements de situation et d'orientation économiques.

#### **5.1.1/ Mesures prises après l'indépendance :**

En 1962 de nombreuses fermes ont été abandonnées ; le matériel dilapidé, et les institutions (caisses de crédit...) ne fonctionnaient plus. Dépourvus d'attelage, de semences et de main d'œuvre, les fellahs ne disposaient plus de moyens nécessaires pour travailler ou remettre en culture leurs terres. Le premier acte du gouvernement installé en septembre 62 est l'opération labours qui vise à rétablir la fonction approvisionnement en grains de la filière céréales : il s'agit de relancer la céréaliculture grâce à la mise en commun, sous l'égide de l'état, des moyens disponibles ou accordés à titre exceptionnel (matériel yougoslave, prêt français pour les semences). Parallèlement, la Section Algérienne de l'Office National (Français) Interprofessionnel des céréales (SAONIC) est transformée dès Juillet 1962 en Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), qui

hérite des fonctions, des installations et de l'expérience (à travers la conservation des employés et des cadres algériens) se son prédécesseur.

#### **5.1.1.1/ L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et la filière céréale algérienne :**

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) était un organisme d'Etat à caractère administratif, exerçant un monopole sur la collecte, le stockage, la distribution et surtout l'importation des grains et graines de céréales et de légumes secs.

Depuis sa création le 12 juillet 1962, l'OAIC constitue un instrument important de la politique céréalière de l'Etat, il a été doté de la puissance publique pour coordonner et gérer les mécanismes de l'ensemble des dispositifs réglementaires relatifs à la fixation des prix des céréales, leur uniformisation ainsi que la définition des règles de commercialisation, de circulation des grains de céréales et de légumes secs. Il a toujours joué un rôle très important dans l'organisation des campagnes labours semailles par la mise à la disposition des céréalicultures des crédits pour l'acquisition des semences et des produits phytosanitaires ; et un encadrement technique d'appui. Par ailleurs, il a pris des initiatives significatives en lançant la culture de blé sous pivot tout en assurant la collecte de la production (blés dur et tendre, orge, avoine, seigle, sorgho, haricot, pois chiche, lentilles). En matière de commerce extérieur, l'OAIC se comportait comme une véritable centrale d'achat qui gérait l'ensemble des accords passés entre l'Algérie et les pays exportateurs pour approvisionner le marché national.

Il prospectait et achetait sur les marchés à terme des quantités importantes de céréales et de légumes secs désirés en fonction des moyens financiers dont il disposait et les crédits qui lui ont été accordés. Cependant, l'OAIC développait une politique d'accords commerciaux bilatéraux avec les organismes étatiques des pays fournisseurs.

En tant qu'organisme public chargé de l'importation et de la régulation du marché des céréales, l'OAIC avait toujours bénéficié de subventions importantes allouées par le Trésor public pour le soutien des prix payés tant au producteur qu'au consommateur.

Pour remplir ses missions, l'OAIC s'appuie sur un réseau très dense de coopératives céréalières (CCLS et UCA) qui sont au nombre de 46 à travers l'ensemble du territoire. En plus de la collecte de la production nationale et d'appui aux céréaliculteurs, les CCLS assurent la réception, le conditionnement et le stockage des grains de céréales importés qu'elles distribuent et vendent à des agents différents selon le type de céréales : les blés sont essentiellement destinés aux industries de transformation (Eriad et privés) qui les transforment en semoule, farine et autres dérivés ; l'orge et le maïs sont orientés à une autre clientèle composée principalement d'éleveurs regroupés en coopératives spécialisés, l'Office national des aliments du bétail (ONAB) et autres fabricants des aliments de bétail (FAB) ; les semences de céréales sont destinées aux céréaliculteurs qui s'approvisionnent directement auprès des CCLS implantées dans leur wilaya d'origine ; enfin les légumes secs étaient cédés en quasi-totalité aux entreprises publiques de commercialisation jusqu'en 1992.

La circulation des grains relevait du monopole accordé à l'OAIC, les différents intervenants étaient donc soumis à un ensemble de règles délimitant leur droit, à un prix à la production garanti, fixé en début de campagne par décret. Ils bénéficiaient également du droit de voir l'intégralité de leurs livraisons acceptées par l'OAIC. Ils étaient cependant tenus de procéder à une déclaration d'emblavure et une déclaration de récolte. Ces documents devant obligatoirement être produits au moment des livraisons. Pour permettre à l'OAIC (force publique) la constitution des stocks de sécurité et leur régulation – les CCLS et les industries de transformation (Eriad, ONAB, FAB, privés) devaient déclarer l'état de leurs stocks à la fin

de chaque mois et tenir une comptabilité matière faisant ressortir les entrées et les sorties de céréales.

Lorsqu'ils circulent, y compris dans le cadre de mouvements internes (entre silos d'un même organisme stockeur ou entre dépôts d'une même entreprise de transformation industrielle), les grains de céréales sont obligatoirement accompagnés d'un passe-avant délivré par l'organisme stockeur.

### **5.1.2/ La période 1963-1979 :**

Durant cette période se met en place le projet centralisé d'industrialisation, qui s'appuie, surtout à partir de 1973 (augmentation du prix du pétrole), sur les perspectives d'investissement offertes par l'augmentation des revenus pétroliers. La politique d'industrialisation en amont et en aval de l'agriculture, est supposée permettre à celle-ci de répondre aux besoins de la population. En ce qui concerne l'approvisionnement en grains, les attentes reposent sur la mise en œuvre de l'intensification céréalière, nouvelle doctrine agronomique qui n'est autre que la fameuse révolution verte) proposée par les organismes internationaux aux pays sous développés. Porteuse d'une multiplication par 2 ou par 3 dans des délais relativement courts, mais vue l'état des sols et les contraintes climatiques ce programme était voué à l'échec.

Les comités de gestion des fermes vacantes, apparus spontanément en 1962, sont institutionnalisés par les décrets en mars 1963 qui prévoient leur encadrement par ONRA<sup>1</sup>, les anciennes fermes coloniales doivent rester des unités de production modernes et efficaces. Les terres dont les propriétaires ont disparu sont nationalisées par la révolution agraire en 1971. Les terres saisies récupérées demeurent autant que possible réparties en exploitations de taille assez importante de façon à constituer des coopératives de production, qui reçoivent, de même que les autres

---

<sup>1</sup>Office National de la Réforme Agraire

exploitations agricoles, l'aide technique et économique des CAPCS<sup>1</sup>. D'autre part, le crédit agricole est organisé. Les intrants industriels : engrais, machines, pompes...) sont fabriqués dans le pays.

Dans ce contexte, les importations de céréales apparaissent plus que jamais comme complémentaires et provisoires ; cependant elles continuent de croître régulièrement, ce qui a conduit l'OAIC à s'y consacrer toujours d'avantage (au lieu de s'occuper d'avantage des producteurs agricoles en les encadrant...). Pour assurer sa sécurité en matière d'approvisionnement, à partir de 1973 (quand les ressources procurées par le pétrole le permettaient) et on a commencé à construire des silos portuaires et ainsi on pouvait stocker l'équivalent de la consommation d'une année. Quant à la transformation du blé, une société nationale a été créée en 1965 la SN SEMPAC<sup>2</sup> qui devait produire toute la semoule et la farine nécessaire à la consommation de la population.

---

<sup>1</sup>Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services

<sup>2</sup>Société Nationale des semouleries, Meuneries, Fabriques de pâtes Alimentaires et Coucous.

### 5.1.3/ Les années 80 :

Les premières mesures concernent l'approvisionnement en grains : rétablissement de la liberté de commercialisation et dissolution des CAPCS.

En même temps on a procédé à la :

- **Restructuration du secteur public agricole (entre 1981 et 1983) :** restructuration foncière des exploitations agricoles à travers une réduction des superficies on a regroupé les moyens et les hommes ; les nouvelles entités formées sont appelées DAS (Domaines Agricoles Socialistes) qui sont supposées plus équilibrés et plus faciles à gérer que les exploitations agricoles.
- **Uniformisation de la propriété juridique du secteur public (en 1984) :**

A pour objectif d'uniformiser la propriété au sein du secteur public et de consacrer le droit de jouissance perpétuelle sur les terres attribuées avec toutefois un fonctionnement très lié à l'administration.

- **Réorganisation du secteur public agricole (1987) :**

Dans un contexte de libéralisation rampante, et pour sécuriser et responsabiliser et libérer les initiatives des agriculteurs, une loi (en 1987) réaffirme la propriété irréversible de l'Etat sur les terres agricoles du domaine national, octroi aux producteurs constitués en collectifs, un droit de jouissance perpétuelle sur l'ensemble des terres attribuées et un droit de propriété sur tout les biens constituant le patrimoine de l'exploitation autre que la terre. Ces droits consentis dans l'indivision et à parts égales (quotes parts) entre les attributaires sont transmissibles, cessibles et saisissables. Evidemment, ces changements sont opérés après dissolution des DAS.

Les nouvelles entités formées correspondent à des sociétés civiles de

personnes physiques (trois au minimum) et sont dénommées Entreprises Agricoles Collectives (EAC).

#### **5.1.4/ La situation actuelle :**

Le patrimoine foncier public est toujours sous le régime de la loi de 1987. La décennie 90, marquée par une grande instabilité politique et une dégradation de la situation sécuritaire du pays, a connu de grandes agitations autour du foncier mais sans grande publicité. C'est ainsi que de nombreux textes ont été élaborés sans jamais aboutir à leur adoption.

Globalement, ils visaient à transformer le droit de jouissance des terres en un droit de propriété intégrale ou ce qui est appelé « vente des terres ». Il faut rappeler que cela concerne les terres les plus fertiles du pays, appartenant à toute la société ; toute privatisation, si elle doit avoir lieu, ne peut s'inscrire que dans la prise en charge à long terme des intérêts stratégiques de toute la communauté nationale.

L'argument avancé pour la vente est que le maintien du droit de propriété de l'Etat a montré ses limites et qu'il est impossible de soustraire la terre à la dynamique de privatisation des moyens de production. Et d'ailleurs le régime foncier actuel du patrimoine agricole de l'Etat est considéré comme une ouverture vers la privatisation.

Pour certains observateurs, tout ce qui s'est fait en politique foncière depuis les années 80 n'est qu'un prélude à une privatisation inéluctable. Plus encore, une privatisation « en douce » serait selon eux bien entamée car la défaillance totale de l'administration ces dernières années dans le contrôle et la protection du patrimoine foncier agricole public a conduit à de nombreux dépassements que d'aucuns espèrent être légalisés.

Pour d'autres, loin de sécuriser les exploitants, le régime foncier actuel a généré un nombre incroyable de conflits et a conduit à une situation de

blocage avec :

- détournement de la vocation agricole de ces terres ;
  - développement des cultures spéculatives ;
  - fort développement de l'usure ;
  - extension de pratiques illégales ou douteuses : vente sur pied des productions, vente des terres, divisions foncières au sein des collectifs, ....
- Les affaires liées aux conflits fonciers qui ne trouvent pas de solution s'amoncellent dans les tribunaux.

En fait, en plus des nombreuses imperfections de cette loi, les bénéficiaires ont gardé un rapport de suspicion à l'égard de l'Etat propriétaire ; ce sentiment est d'autant plus fort qu'il a été renforcé par la restitution en 1990 des terres nationalisées. Le droit de jouissance perpétuelle, collectif et relativement abstrait, n'était de ce fait pas du tout sécurisant.

De plus, dans l'imaginaire populaire, la notion de « public » renvoi à une propriété sur laquelle on n'a pas de pouvoir, ou plus grave encore une propriété sans maître.

Depuis le déficit alimentaire de l'Algérie est inquiétant. L'Algérie figure parmi les premiers importateurs mondiaux de produits alimentaires et agricoles. Certes cette dépendance n'est pas nouvelle puisque l'agriculture coloniale n'assurait que le minimum vital à la population. A l'époque, la balance agro commerciale algérienne n'était légèrement bénéficiaire qu'au prix des exportations de vin non consommé par la population locale. Aujourd'hui seule la rente pétrolière permet à l'Algérie de s'approvisionner sur les marchés internationaux et de s'acquitter de sa facture alimentaire.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à élaborer en l'an 2000 un important programme de développement agricole.

**Le PNDAR :**

Le programme national de développement agricole Rural (PNDAR), lancé à partir de 2000 est une tentative ambitieuse pour relancer le processus d'investissement dans l'agriculture, pratiquement interrompu depuis le milieu des années 80. Il s'agit d'une reformulation de la stratégie de reconstruction du territoire agricole, fortement négligée dans l'approche antérieure du développement, et qui devra être basée sur la revitalisation de l'espace rural.

Le PNDAR, tout en s'articulant autour de l'incitation et du soutien des exploitants agricoles a pour objectifs principaux :

- L'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays.
- Une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation.
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement.
- L'amélioration des conditions de vie et de revenus des agriculteurs.

Les investissements considérables qui sont consentis pour le financement du PNDAR visent essentiellement la mise en valeur des terres par le système des concessions, l'accroissement des rendements des

céréales pour combler les déficits internes, la reconversion des systèmes de production, vers l'arboriculture particulièrement, et la création d'emplois permanents dans les zones rurales défavorisées. Il encourage la mise en valeur des terres agricole par le régime de la concession pour permettre la valorisation et la conservation des ressources naturelles et l'accroissement de l'investissement et de l'emploi au profit du secteur agricole orienté surtout vers les terres du Sud. Les projets sont soutenus par des fonds créés spécialement pour les différentes actions du PNDAR

Le PNDAR est renforcé par le Programme de Relance Economique. Ce dernier s'articule autour des actions liées à :

- l'intensification des productions agricoles, englobant aussi bien les produits de large consommation que les produits à avantages comparatifs destinés à l'exportation (programme de développement par filière).
- la reconversion des systèmes de production pour mieux prendre en charge le phénomène de la sécheresse.
- la protection des bassins versants et d'extension de l'emploi rural.
- un développement des zones de parcours, la protection de l'écosystème pastoral, l'amélioration de l'offre fourragère et l'accroissement des revenus des populations locales.
- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, grâce à des projets tests de développement communautaire, à connotation agricole et au traitement de la dette des agriculteurs.

Par cette réorganisation, on espérait encourager l'agriculture et augmenter les rendements et la production nationale. Pourtant l'Algérie bénéficie d'une conjoncture économique très favorable depuis 2003, grâce à la manne pétrolière, néanmoins les résultats tardent encore à se concrétiser. Il est certain que les résultats escomptés ne seraient possibles

(par mise en œuvre de ce programme) que si les investissements dans le secteur agricole se renforcent durablement. En ce qui concerne le blé la production n'a guère suivi la demande (les agriculteurs préfèrent le maraîchage, l'élevage à la culture du blé) ; les importations de grains n'ont pas cessé de croître et la situation devient de plus en plus alarmante car la sécurité alimentaire est en péril.

Malgré cette succession de réformes agraires, aucune n'a permis d'améliorer les performances de l'agriculture nationale.

### **5.2/ Evolution de la consommation de blé en Algérie:**

Comme tous les pays maghrébins, Les céréales et leurs dérivés constituent la base de l'alimentation. Ils fournissent l'essentiel de l'apport en calories et en protéines de notre population, ils constituent aussi l'ultime point commun entre les régimes désormais fortement différenciés par l'élargissement de l'échelle des revenus. D'après les statistiques de l'ONS; si on compare la consommation de blé entre la ville et la campagne: les habitants de la ville consomment davantage de pain, mais ne négligent pas pour autant la semoule, alors que les habitants des villages ou en zone d'habitat dispersé sont d'abord consommateurs de semoule, puis en second lieu ils ont recours au pain (voir tableau n°15). L'explication de cette différence est que les ruraux rencontrent plus de difficultés pour accéder au pain de boulangerie et aussi dans leur rattachement aux recettes traditionnelles (couscous, galettes...). Par ailleurs la population urbaine consomme davantage de pain que de semoule; en effet le mode de vie et le statut des femmes font que l'on consacre moins de temps à la préparation des repas (développement des fast-food...)

## TABLEAU N°15

### CONSOMMATION DE PAIN ET DE SEMOULE SELON LA ZONE D'HABITAT

Unité: Kg par personne

REGION	PAIN	SEMOULE
Alger	78	51
Oran, Constantine, Annaba	77	72
Agglomérations de plus de 70 000 habitants	55	61
Agglomérations de 45 000 à 70 000 habitants	49	89
Agglomérations de 15 000 à 45 000 habitants	48	88
Agglomérations de moins de 15 000 habitants	30	101
Zone d'habitats dispersé	14	120

Source: ONS

Toujours selon les statistiques de l'ONS, la répartition de la consommation de blé selon la catégorie socio professionnelle (voir tableau n°16 ) montre la prédominance de la consommation de pain chez les cadres supérieurs pour les autres catégories la consommation du pain vient en seconde position après la semoule. Même si le pain est largement consommé par les ouvriers c'est bien la semoule et non le pain qui constitue

en définitive l'aliment de base par excellence. Cependant il faudrait interpréter ses statistiques avec prudence: en effet ce regroupement selon la catégorie professionnelle ne prend en considération que la fonction du chef de famille, les autres membres de la famille sont ignorés.

En effet le revenu d'un ménage est un facteur qui influence la structure de la consommation alimentaire. Pour ce qui est du blé (total: dur et tendre) ce principe se vérifie là où les niveaux de vie sont très bas et où la population est sous alimentée; lorsque le blé est la céréale préférée, la consommation par tête augmente dès que se produit un relèvement de revenu. Toutefois quand un niveau maximal est atteint (car l'absorption de quantités très élevées ne traduit pas la prospérité, mais bien l'inverse) la quantité consommée demeure la même, mais les dépenses continuent à augmenter du fait que le consommateur achète du blé de meilleure qualité et ultérieurement à mesure que continue de s'élever le niveau de vie, le blé lui-même commence à être boudonné au profit d'autres aliments. Le consommateur dispose d'un plus grand choix parmi toute une variété de produits alimentaires, sa ration énergétique totale commence à diminuer et la consommation de blé par tête se met à baisser. D'ailleurs ce processus, d'abord quantitatif puis qualitatif, schématise le modèle de dépenses alimentaires des individus dans presque tous les pays dans les circonstances de croissance de revenus.

**TABLEAU N°16****CONSOMMATION DE PAIN T DE SEMOULE SELON LA CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE**

Unité: Kg par personne

<b>CATEGORIE</b>	<b>PAIN</b>	<b>SEMOULE</b>	<b>TOTAL</b>
Cadres et professions libérales	62	58	120
Employeurs	33	94	127
Cadres moyens	55	72	127
Employés	54	74	128
Inactifs	46	93	139
Indépendants	26	103	129
Ouvriers	42	91	133
Manœuvres	34	105	139

Source: ONS

**5.3/ Evolution des disponibilités en blé:****5.3.1/ La production du blé :**

Une rétrospective rapide montre que l'agriculture n'était pas si florissante avant 1962. Au milieu des années 1950, la balance commerciale agricole connaissait un fléchissement net, le pays allait vers un déficit. Les

difficultés ont commencé bien avant l'indépendance de l'Algérie. Voilà une réalité qu'il ne faut pas perdre de vue.

La superficie cultivée représente 6 millions d'hectares dont 24% pour le blé uniquement, ces terres agricoles, qui ne représentent que 3% du territoire national, sont menacées par la désertification, l'érosion et l'avancement du béton.

Au cours de la période 1963-2001, la production de blé est en moyenne de l'ordre de 1.6 M de T par an. Mais depuis l'indépendance, la production annuelle varie entre un minimum de 0.6 M de T et un maximum de 2.8 M de T. Si on fait une analyse de la production des céréales par espèce, on remarque une baisse relative de la production de blés et une progression de la part de l'orge. La production de blé, qui représentait les trois quarts de la production céréalière totale au lendemain de l'indépendance, n'en constitue plus actuellement qu'à peine la moitié, tandis que la part de l'orge dépasse aujourd'hui les 50%. Or la consommation humaine d'orge a diminué, cela signifie que presque la moitié de la production céréalière est destinée à l'alimentation du bétail. Ce phénomène, qui contribue à augmenter les besoins d'importation en blé de l'Algérie dans la mesure où la hausse globale de la production de céréales ne suffit pas à compenser le rétrécissement de la part consacrée à l'alimentation humaine, est lié aux transformations concomitantes des conditions de l'élevage.

Les surfaces emblavées évoluent très irrégulièrement, la culture du blé est en effet très sensible aux aléas climatiques et aux attaques parasitaires. Par exemple entre 1997 et 1998 on passe d'une surface de 2.255 à 0.825 millions d'hectares<sup>1</sup>. Cette importante baisse de la superficie est due aux très mauvais rendements enregistrés en 1998 par suite aux mauvaises conditions climatiques (voir tableau n°24). Depuis les années 70, les rendements de blé suivent une courbe très irrégulière. Notons

---

<sup>1</sup> Selon les statistiques de l'Organisation internationale des Céréales

cependant que le rendement moyen de l'Algérie a augmenté dans les années 90 et 2000 mais cette augmentation reste insuffisante vu la pression démographique.

### **TABLEAU N°17**

#### **EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU BLE**

#### **EN ALGERIE**

<b>Années</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
<b>Production (en M de T)</b>	1.80	1.75	1.35	0.75	1.6	2.8	0.662	2.28	1.37	0.76

Source : Conseil international des céréales

## TABLEAU N°18

### EVOLUTION DU RENDEMENT DE BLE EN ALGERIE ET DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE DU NORD

(Quintaux par hectare)

Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
ALGERIE	10.4	10.3	9.0	8.3	11.4	12.6	8.0	16.3	9.1	5.2
EGYPTE	63.3	52.6	53.5	50	54	56.4	56.0	59.1	63.5	63.4
TUNISIE	16.6	16.1	13.7	10.7	7.1	18.5	10.9	15.0	13.6	11.4
MAROC	18.7	7	6.5	18.1	5.5	18.4	9.3	14.2	8.0	9.2

Source : Conseil international des céréales

#### **Le prix à la production :**

Rappelons s'abord que le prix minimal garanti à la production est le prix effectivement réglé au producteur au moment de la livraison. Pour se conformer aux règles de l'O.M.C. l'Algérie a réformé sa politique agricole : baisse des prix réels garantis à la production, ouverture des marchés, réforme des modalités de soutien à l'agriculture. Elle a bloqué les prix à la production des céréales, blé dur, blé tendre et orge, à leur niveau de 1995 (voir tableau n°19 ). Pour se rapprocher des prix mondiaux à l'importation. Ce qui correspond à une baisse réelle de plus de 70%. Dans le même temps, elle augmentait le prix des matières agricoles, des engrais et autres facteurs de production. En d'autres termes, cette politique des prix a eu pour effet de réduire fortement la rentabilité de la culture des céréales. Alors que tout le dispositif de l'OMC a été pensé sur l'hypothèse de prix domestiques

supérieurs aux prix mondiaux et la nécessité de baisser ces prix pour les aligner sur les prix mondiaux. Le retournement des marchés mondiaux des produits agricoles et la forte hausse des prix obligent à revoir la théorie de l'OMC.

En effet, en été 2008, vu la flambée actuelle des prix agricoles mondiaux, l'Etat s'est engagé à acheter le blé produit par les agriculteurs algériens à un prix proche de celui pratiqué sur le marché mondial : ainsi OAIC propose des prix applicables allant jusqu'à 6 000 DA le quintal pour la récolte de cette année (6 000 DA le quintal pour le blé dur, 5 500 pour le blé tendre, 4 000 pour l'orge et enfin 3 800 DA pour l'avoine).

Le Gouvernement a également pris des mesures pour relever les prix de soutien officiels pour les producteurs de semences à haute performance. Les producteurs de semences homologuées ont reçu une subvention pouvant atteindre la moitié du coût du matériel d'irrigation de base. Pour l'achat de machines, tel que des épandeurs d'engrais et des pulvérisateurs, des subventions allant jusqu'à 40 pour cent et 60 pour cent de leurs dépenses ont été offertes aux agriculteurs.

## TABLEAU N°19

### EVOLUTION DU PRIX A LA PRODUCTION DU BLE DUR

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PRIX DA/Q	320	500	540	1 025	1 025	1 025	1 900	1 900

Source : OAIC

#### 5.3.2/ Les importations du blé :

Le recours aux importations de blé pour approvisionner sa population est une caractéristique "quasi-structurelle de la politique agricole algérienne"<sup>1</sup>. Pratiquement toujours supérieures à la production interne, à l'exception de quelques années, elles sont sujet de préoccupation constant de la politique économique algérienne. L'Algérie est devenue depuis une trentaine d'années un gros acheteur de blé. D'après les statistiques du conseil international des céréales, l'Algérie est le premier importateur mondial de blé: en 2005 elles ont coûté à l'Algérie, avec plus de 5 millions de tonnes, de l'ordre de 510 millions de dollars et près de 66% du blé consommé en Algérie, ces chiffres confirment notre dépendance alimentaire. Ainsi notre pays demeure tributaire des fluctuations des marchés internationaux. En sus, avec la dépréciation du dollar au profit de l'euro, la facture de l'importation devient de plus en plus salée.

L'Algérie représente un marché très important que les pays exportateurs de blé s'arrachent. Concernant notre marché une rude

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos "La filière Blé en Algérie" A. Bencharif

concurrence oppose principalement les 3 plus gros fournisseurs de l'Algérie à savoir:les Etats-Unis, la France et le Canada. En 2005, La situation du marché international a contraint l'Algérie à s'approvisionner auprès des Américain. L'Algérie avait importé 5,6 millions de tonnes des Etats-Unis dont trois millions de tonnes de blé dur, ainsi il est devenu le principal client des USA. L'année suivante 2006, pour inverser la tendance, les Français sont venus en Algérie pour se battre et augmenter leur part sur ce marché potentiel et proche de surcroît ainsi ils ont pu répondre à hauteur de 75% aux besoins de l'Algérie l'année suivante. Le marché Algérien est donc devenu un marché particulièrement ciblé.

Cette année en Juin 2008, les importateurs Algériens ont signé avec l'association française des producteurs de céréales France export céréales, des contrats pour l'acquisition de 3,3 millions de tonnes du blé tendre et 8000 tonnes du blé. Ces contrats sont à livraison différée. Ce qui a permis aux importateurs de conclure ces marchés à des prix abordables comparativement aux les prix appliqués actuellement sur le marché. Les contrats conclus par les importateurs Algériens, dont l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), ont été signés, au moment où les prix étaient de 300 dollars/tonne pour le blé tendre et moins de 450 dollars/tonne pour le blé dur. Ces marchés sont acquis à des prix avantageux, au regard de la hausse des prix sur le marché international. Ils ont atteint 450 dollars/tonne pour le blé dur et 700 dollars pour le blé tendre.

Soulignons que pour les importations, il y a des opérateurs privés qui passent directement leurs commandes, notamment en blé tendre, pour faire tourner leurs minoteries de plus en plus nombreuses et en sortir de la farine. Le privé négocie ses prix à l'importation des céréales, comme le fait l'OAIC, sur les marchés internationaux, mais avec une marge dont ne dispose pas l'office interprofessionnel.

Rappelons que le blé tendre est encore subventionné par l'Etat. Mais les prix du blé dur, à base duquel sont fabriqués les pâtes alimentaires et la semoule, sont libres, donc soumis aux lois du marché. Vu la priorité accordée par la politique agricole à cette filière et dans le cadre de la politique de subvention de ce produit de large consommation l'Etat le céda à 1 285 DA le quintal mais compte le vendre désormais aux minoteries algériennes à 2280 DA alors que le prix mondial tourne autour de 7000 DA le quintal.

## TABLEAU N°20

### EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE BLE

(Unité : millions de T)

Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>IMPORTS TOTAUX</b>	4.090	4.007	4.937	5.819	3.893	3.769	5.207	4.493	4.401	5.660
<b>BLE DUR</b>	2.481	2.381	2.265	3.523	1.457	1.758	2.658	1.935	2.018	2.560
<b>FARINE DE BLE</b>	0.329	0.300	0.684	0.972	1.044	1.208	1.002	0.156	0.016	0.027

Source : Conseil international des céréales

#### **5.4/ Le volet agricole dans les négociations d'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Pour l'Algérie les subventions versées par les pouvoirs publics pour le développement du secteur agricole n'excèdent pas les 7% alors qu'en Europe, elles sont de l'ordre de plus de 40%.

Ce qu'il faudrait savoir est que l'Algérie exporte des produits agricoles frais pour une valeur de 25 à 30 millions de dollars à peine par an (dont 15 à 20 millions de dollars pour les seules dattes) sur 700 millions de dollars d'exportations de marchandises hors des hydrocarbures. Donc le volet agricole ne devrait donc pas constituer un obstacle à l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce puisque le soutien à l'exportation concernait jusqu'à un passé récent principalement la datte, à travers le dispositif du "couloir vert" mis en place pour faciliter l'acheminement des volumes destinés à l'exportation. Pour le blé il n'y a pas de subvention à l'exportation puisque notre pays est déficitaire, d'ailleurs notre pays présente des carences dans presque tous les produits alimentaires. Pour cela il serait plus intelligible de penser à subvenir au besoin du pays avant de se précipiter à séduire et à conquérir d'autres marchés.

En résumé l'agriculture produit 10% du PIB alors qu'elle ne bénéficie que de 3% du budget national : de 2000 à 2006, le secteur agricole a consommé moins de 400 milliards de dinars (y compris pour le fonctionnement). Pour l'investissement, c'est une somme dérisoire. Avec le manque de financement, le morcellement des terres, la faible mécanisation et le vieillissement de la main d'œuvre, de manque de disponibilité en semences de qualité fait parties des problèmes structurels qui limitent les performances de la céréaliculture algérienne. Dans son dernier plan de développement agricole, le gouvernement algérien s'est donné l'ambition de développer sensiblement les rendements céréaliers; mais les résultats sont encore insuffisants vu la pression démographique. Par ailleurs l'impact de

cette augmentation sera relatif. En effet le plan vise par ailleurs à réaffecter les cultures suivant la qualité des terres, ce qui a conduit à dédier à la production fruitière et à la vigne des surfaces consacrées aux céréales. Or si on veut assurer notre sécurité alimentaire, surtout pour un produit de base comme le blé, il faudrait augmenter la production par l'exploitation d'autres moyens comme par exemple les semences génétiquement modifiées et les fertilisants... pour y remédier à ce problème et augmenter la productivité. Car si dans le passé, on augmentait la production des denrées alimentaires en augmentant les surfaces cultivées. Maintenant puisqu'on a réduit ces surfaces, la production agricole doit augmenter grâce à l'utilisation davantage d'engrais, de pesticides et à la transformation mécanique. L'agriculture traditionnelle doit être abandonnée au profit de l'agriculture intensive dominée par la chimie.

## **Conclusion de la partie I :**

L'apparition, dès le début des années 80, d'une production mondiale de blé durablement excédentaire par rapport à une consommation en lente progression, a entraîné une baisse des quantités de blé échangées et une chute très sensible des cours. Ce déséquilibre est désigné comme la conséquence des politiques nationales agricoles qui n'ont guère exposé les producteurs de blé aux signaux du marché. Cette situation est soldée par une nouvelle distribution des parts de marché aux dépens de celui-ci. L'Australie et le Canada ont largement mis à profit cette évolution en renforçant leur position dans les échanges mondiaux de blé.

Si tous les pays ont des responsabilités dans cette situation créée, les USA et l'UE sont souvent désignés comme plus largement responsables avec leurs politiques de subventions. Mais si ces dernières années, c'est au sein de l'UE que les niveaux des aides accordées par les politiques nationales ont été les plus élevés, leur évolution en fait a été amplifiée par les fluctuations de dollar américain. Parallèlement le soutien à la production et à l'exportation de blé s'est révélé important au Canada mais très modéré en Australie et négligeable en Argentine en raison des capacités financières plus limitées de ces deux derniers pays.

Les performances à l'exportation de l'UE découlent principalement du gain de compétitivité que lui a procuré une progression des rendements physiques en blé beaucoup plus rapide que ses concurrents. Cette hausse a conduit à niveler l'avantage historiquement détenu par les USA et rendre les coûts de production européens plus compétitifs.

En résumé les gouvernements des Etats producteurs avaient avant tout le souci de protéger leurs marchés intérieurs contre les perturbations qui peuvent affecter le marché international du blé. Une certaine coordination des politiques menées par les pays exportateurs leur serait

favorable car ils sont arrivés à une situation qui leur est dommageable et qui échappe à tout contrôle. Il est certain qu'un marché plus stable permettrait sans aucun doute de réduire l'intervention de l'Etat dans ce secteur de l'économie, aussi peut on se demander si la solution à une plus grande stabilité du marché international du blé ne peut être trouvée dans la conclusion d'accords à long terme entre pays producteurs et pays consommateurs. De même que des négociations multilatérales doivent aboutir à une situation mieux contrôlée et moins préjudiciable à l'ensemble des parties. Elles doivent permettre d'instaurer une discipline commune dans le recours (ou la suppression...) aux subventions : des solutions sont proposées dans le cadre des cycles de négociations commerciales de l'OMC engagé depuis 1994.